

SAINTE FOY SAINT SULPICE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 AVRIL 2024 A 20 H 30

Date de la convocation : 18 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombres de membres excusés : 3

Nombre de membres absent : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T. – DUINAT J. - REBOUX A.– RICO S. – THIVOLET D. - VERCHERAND P. - VIAL F. - Mmes TRICAUD M. - MOREL P. - BARROUX V.

ABSENTS EXCUSES : Mrs COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. (*a donné procuration à M. MIOMANDRE Mickaël*) - PALLUAT DE BESSET D. (*a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles*)

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Paulette MOREL

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Madame Paulette MOREL est désignée secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du dernier procès-verbal de la séance du 22 mars 2024 ;
- Demande de subvention : Fenêtres Ecole et Mairie ;
- Demande de subvention : Décorations lumineuses ;
- Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat ;
- Réfection de voirie route de Villedieu ;
- Organisation des Elections Européennes ;
- Divers ;

1 – Demande de subvention : Menuiseries Ecole et Mairie - *Délibération N° DEL2024-04-20*

Monsieur le Maire rappelle que le montant des travaux s'élève à 11 647 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention à Loire Forez Agglomération, au titre de l'enveloppe n°2 du fonds de soutien, pour le changement des menuiseries de la Mairie et de la cantine de l'école (20% du montant des travaux), en plus de la subvention demandée au Département (60% du montant des travaux).

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette demande de subvention à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

2 – Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat – *délibération n° DEL2024-04-22*

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre de la généralisation du Compte Financier Unique (CFU), il convient de signer une nouvelle convention avec le représentant de l'Etat relative à la télétransmission des actes en Préfecture, incluant la télétransmission des actes budgétaires ; ce qui n'était pas le cas pour la commune jusqu'à présent.

Approuvée à l'unanimité sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

3 – Demande de subvention : Décors lumineux *Délibération N° DEL2024-04-23*

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un devis de la société DECOLUM pour l'achat de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année, d'un montant de 2801 € HT. Et propose de solliciter une subvention auprès de Loire Forez Agglomération, au titre de l'enveloppe n°2 du fonds de soutien, à hauteur de 50 % des dépenses, soit 1400 € HT.

Approuvés à l'unanimité, sans question ni remarque.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

4 – Réfection de la route de Villedieu

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, présente au Conseil deux solutions envisagées pour la remise en état d'un secteur de la route de Villedieu (135 ml) :

- 1- Reprise à ½ chaussée avec application des enrobés à la main pour un montant de **12 502.84 € TTC**
- 2- Reprise de la chaussée en largeur totale avec application des enrobés au finisseur pour un montant de **11 601.69 € TTC.**

En retenant l'option 2, et en tenant compte des dépenses effectuées et à venir sur l'enveloppe Fonctionnement « voirie-éclairage public » 2024 (commandes de graviers, curage des fossés et mise à disposition de l'agent communal), celle-ci ferait apparaître un solde de – 2 133.94 €. Ce solde négatif peut être comblé par l'enveloppe Investissement.

Le Conseil municipal approuve l'option 2 à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

5 – Organisation des élections européennes

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Le bureau de vote devant être ouvert de 8h à 18h, il sera tenu selon le planning suivant :

- 8h – 11h30 : A. REBOUX – S. RICO – F. VIAL
- 11h30 – 15h : V. BARROUX – M. TRICAUD – D. PALLUAT DE BESSET
- 15h – 18h : M. MIOMANDRE – P. MOREL – D. THIVOLET

Il est rappelé que les procurations peuvent être apportées en Mairie jusqu'à l'ouverture du scrutin.

6 – Divers

➤ **Ecole :**

Madame Magali TRICAUD indique au Conseil que les contrats des deux agents de l'école seront renouvelés à partir de septembre.

➤ **Remplacement Agent Communal :**

Monsieur le Maire indique que le nouvel agent communal prendra son poste à partir du mardi 21/05/24.

➤ **Nettoyage de la commune du 20/04 :**

L'initiative a été appréciée et pourra être renouvelée l'année prochaine, un peu plus tôt dans la saison.

➤ **Etat de catastrophe naturelle :**

La demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle de la commune a été accordée le 07 avril 2024. Les administrés concernés ont jusqu'au 07 mai 2024 pour entamer des démarches auprès de leur compagnie d'assurance.

➤ **Chapelle St Sulpice :**

L'échange de terrain étant acté, il convient d'attendre le retour de l'INRAP avant d'entamer d'autres démarches. La prochaine étape concerne la charpente.

8 – Dates à retenir

- Prochain Conseil Municipal : vendredi 21 juin 2024 – 20h30
- Commémoration du 8 mai – 11h30

Procès-verbal de la séance du 22 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2024 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE			
<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	12	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

Clôture de la séance à : 22 heures 15.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Paulette MOREL,

Maire et Président de séance :

Secrétaire de séance :

